

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 JUILLET 2025 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le mardi 8 juillet 2025 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Christian ALLOIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Sandrine CORNIL.

Absents : Nadine CAVELIER (pouvoir à C. BOURNEZ), Béatrice RAOU, Jean-François TAMIN (pouvoir à S. CORNIL), Véronique BARBERET, Olivier MOTTE, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON, Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	18	Nombre de membres absents	8
Quorum	10	Nombre de membres présents	10

Monsieur Gilles COMTE a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Demande subvention Région « *Développer l'attractivité des grandes itinérances emblématiques de notre région* » pour sanitaires port et abri,**
- **Subvention Comité de Jumelage,**
- **Restaurant municipal :**
 - **Bilan 2024,**
 - **Tarifs cantine septembre 2025,**
- **Reversement résultats 2024 assainissement à Charlieu-Belmont Communauté,**
- **Transfert compétence eau potable à Charlieu-Belmont Communauté,**
- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 23 mai 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

**DEMANDE SUBVENTION RÉGION « DÉVELOPPER
L'ATTRACTIVITÉ DES GRANDES ITINÉRANCES
EMBLÉMATIQUES DE NOTRE RÉGION » POUR SANITAIRES PORT
ET ABRI**

Madame BOURNEZ indique que le dossier a été présenté ce jour à la Région. Le délai d'instruction de la demande n'est pas connu. Un nouvel avis est attendu de la part de

l'Architecte des Bâtiments de France pour que la commune puisse installer les nouveaux sanitaires en dehors du kiosque existant.

Monsieur le Maire précise avoir reçu un courrier de la part d'une commerçante qui n'était pas satisfaite de l'emplacement de ces sanitaires. Or, l'emplacement exact n'est à ce jour pas encore déterminé. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de déposer la demande de subvention auprès de la Région. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

RESTAURANT MUNICIPAL

** Bilan 2024*

Nombre de repas

	Ecole		MJC	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
TOTAL	12 850	13	3 172	101
<i>Année 2023</i>	<i>12 642</i>	<i>21</i>	<i>3 001</i>	<i>104</i>

Soit un total de **16 022 repas enfants** (15 643 en 2023, 14 769 en 2022, 13 381 en 2021 et 9 763 en 2020) et 114 repas adultes (125 en 2023, 170 en 2022, 194 en 2021, 238 en 2020 et 507 en 2019).

Budget

Dépenses		Recettes	
Newrest	90 011.71 €	Redev crèche	723.93 €
Pdts entretien	1 248.70 €	Redev portage rep	1 011.54 €
Petites fournitures	106.18 €	Particip familles	81 273.50 €
Dégraiss hottes	1 517.94 €	Prestation traiteur	0.00 €
Sanitation	406.91 €	Locations salle (15)	5 100.00 €
Désinsectisation	0.00 €		
Entret bâtiment	1 426.69 €		
Entret mat cuisine	4 070.20 €		
Maint logiciel	2 182.12 €		
Télécom cuisine	86.77 €		
Personnel municip	23 620.15 €		
TOTAL	124 677.37 €	TOTAL	88 108.97 €

Reste à charge commune (hors fluides) : **36 568.40 €** (32 422,79 € en 2023)

** Tarifs cantine septembre 2025*

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion de Conseil, il avait demandé aux conseillers de trouver une solution pour répondre à une demande de baisse du montant de la participation demandée aux familles. Il précise que la participation demandée aux familles des enfants fréquentant les écoles de Saint-Nizier-sous-Charlieu et La Bénisson Dieu s'élève à 4,50 €. D'autres communes facturent jusqu'à 4,90 €, alors qu'à Briennon le repas enfant est facturé 5 € aux familles. Ce tarif est déjà haut, mais il s'agit d'un repas

préparé sur place et dont la qualité est appréciée. Il avait été proposé de supprimer une composante du menu, mais dans ce cas le prestataire ne facturerait que 0,15 € de moins. Monsieur le Maire pense qu'une faible augmentation, d'environ 1 %, sera appliquée en septembre prochain par le prestataire, comme prévu dans le marché. Le bureau municipal s'est orienté vers un maintien des tarifs en vigueur.

Monsieur ALLOIN rappelle que la réclamation concernant ce tarif ne doit pas émaner de la part d'une minorité pour être prise en compte.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour maintenir le tarif d'un repas enfant à 5 € et celui d'un repas adulte à 6,80 €.

REVERSEMENT RÉSULTATS 2024 ASSAINISSEMENT À CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire indique que le transfert des résultats 2024 du budget assainissement transite par le budget général. Le montant de ce transfert avait été prévu au budget primitif. Les résultats s'élèvent à 326 865,70 €, qui correspond au déficit de fonctionnement et à 521 598,24 € qui correspond à l'excédent d'investissement. Pour rappel, ces montants ont été artificiellement modifiés par les écritures qu'il a fallu passer pour pouvoir récupérer le FCTVA lié aux travaux de construction de la station d'épuration intercommunale.

TRANSFERT COMPÉTENCE EAU POTABLE À CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire précise que le transfert de la compétence eau potable à Charlieu-Belmont Communauté nécessite une délibération de la part des conseils municipaux car ce sont eux qui avaient déjà transféré cette compétence au SIADEP. Il indique que les délégués du SIADEP ne sont pas hostiles à ce transfert, mais avec quelques réserves, dont le souhait que les territoires existants soient comptablement pris en compte individuellement, comme cela se fait déjà dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif, mais aussi que la desserte en eau potable soit intégrée dans les documents d'urbanisme. Avec ce transfert de compétence, le SIADEP sera dissout, mais il n'y aura pas besoin de nouveaux personnels, compte tenu de la Délégation de service public existante et qui court jusqu'en 2027 pour le secteur SIADEP. Les communes seront ensuite représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant, contre deux actuellement au SIADEP.

Madame BOURNEZ dit que beaucoup de compétences ont déjà été transférées à la communauté de communes. Il faudrait donc prendre un peu de recul.

Monsieur ALLOIN pense qu'il est bien de faire preuve de solidarité, mais il ne faut pas pour autant que certains soient pénalisés.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération transmis par Charlieu-Belmont Communauté.

Le Conseil refuse à la majorité le transfert de la compétence eau potable à Charlieu-Belmont Communauté au 1^{er} janvier 2026 (5 abstentions, 5 voix contre le transfert, 2 voix pour le transfert).

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Trois Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues depuis la précédente réunion de Conseil, qui concernaient les parcelles A 1110 rue Chantemerle, A 1122 rue Chantemerle et A 965 route de Roanne. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur GIRAUD fait un compte rendu de la réunion du Comité Déchets du 2 juillet 2025. Il indique que beaucoup de réclamations des usagers ont été faites concernant le nombre de levées des bacs à ordures ménagères en 2024. En effet, la nouvelle tarification n'avait pas été prise en compte par eux. Des ventilateurs-brumisateurs ont été installés à la déchetterie et donnent satisfaction aux personnels. Un nouveau camion a été acheté pour remplacer celui qui servait à la collecte des déchets des dépôts sauvages. Le compostage partagé fonctionne bien. La production d'ordures ménagères a baissé sur le territoire, passant de 102 kg par an et par habitant en 2021 à 85 kg. Des colonnes de tri mobiles peuvent être mises à disposition des associations qui en font la demande pour leurs manifestations. Des poubelles de tri ont été mises en place à la salle polyvalente. Les corbeilles de rue pourront être remplacées par des poubelles de tri.
- Monsieur ALLOIN demande si le problème de chaleur à l'école a été traité. Monsieur MEUNIER répond qu'un ventilateur par classe a été acheté ainsi que deux autres pour le restaurant municipal, et les enfants ont été placés à l'ombre à l'extérieur. Monsieur ALLOIN a fait établir un devis pour l'achat de ventilateurs-brumisateurs. Monsieur le Maire ajoute qu'il est envisagé de climatiser la salle du restaurant municipal ainsi que la salle d'évolution. Des devis seront sollicités.
- Monsieur le Maire indique que la commission d'appels d'offres se réunira le 10 juillet 2025, afin d'examiner les offres pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux à la Salle Polyvalente. Il donne lecture des éléments communiqués aux associations utilisatrices concernant ces travaux.
- Monsieur le Maire rappelle la visite du Président de VNF prévue le 24 juillet prochain. Il sera accompagné de la directrice générale de VNF et de la Préfète de Région. Il devrait également y avoir des parlementaires et les présidents de Charlieu-Belmont Communauté et Roannais Agglomération. Il donne lecture du programme de cette visite.
- Monsieur le Maire rappelle que la fête patronale aura lieu du 2 au 4 août 2025.
- La prochaine réunion de Conseil sera fixée en septembre ou octobre, selon l'ordre du jour.

- Les membres du Conseil Municipal seront prochainement consultés individuellement, dans la perspective des élections municipales 2026.
- Madame BOURNEZ précise que pour le transport solidaire, il y a maintenant six chauffeurs volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Gilles COMTE

[Publié sur Internet le 9 octobre 2025](#)